



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale des affaires culturelles**

---

**Arrêté n° 2021/DRAC/CRPA1/02 portant inscription au titre des monuments historiques  
de la maison natale du Maréchal Jean de Lattre de Tassigny  
à MOUILLERON-SAINT-GERMAIN (Vendée)**

---

Le préfet de la région Pays de la Loire  
chevalier de la Légion d'honneur  
officier de l'ordre national du Mérite

**Vu** le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

**Vu** l'article 113 de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 modifiée relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions ;

**Vu** l'arrêté n° 2020/SGAR/DRAC/523 du 26 août 2020 portant délégation de signature à M. Marc LE BOURHIS, directeur régional des affaires culturelles des Pays de la Loire ;

**Vu** l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture rendu le 8 octobre 2020 ;

**Vu** les autres pièces produites et jointes au dossier ;

**Considérant** que la maison natale du Maréchal Jean de Lattre de Tassigny présente au point de vue de l'histoire un intérêt mémoriel suffisant pour en rendre désirable la préservation ;

**SUR** proposition du président de la commission ;

**arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Est inscrite au titre des monuments historiques, en totalité, la maison natale du Maréchal Jean de Lattre de Tassigny, sise à MOUILLERON-SAINT-GERMAIN (Vendée), telle que délimitée par un trait rouge et un plein/aplat sur le plan annexé au présent arrêté, figurant au cadastre de la commune section AB, parcelles n° 445 et 446 d'une contenance respective de 74 ca et 09 a 47 ca appartenant à l'État, par direction de l'immobilier, dont le siège social est au 26, rue Jean Jaurès à la ROCHE-SUR-YON (85024).

- la parcelle AB 446 appartient à l'État par acte administratif d'acquisition de monsieur le préfet de Vendée en date du 15 janvier 1970, publié au fichier immobilier de la Publicité Foncière le 29 janvier 1970, volume 4789 n° 32.

- la parcelle AB 445 appartient à l'État par acte administratif d'acquisition de monsieur le préfet de Vendée en date du 3 juin 1991, publié au fichier immobilier de la Publicité Foncière le 17 juin 1991, volume 1991P n° 2884.

**Article 2** : Le présent arrêté sera publié au fichier immobilier de la Publicité Foncière de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Pays de la Loire.

**Article 3** : Il sera notifié au préfet du département de La Vendée, au maire de la commune, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

**Article 4** : Tout recours à l'encontre du présent arrêté pourra être porté devant le Tribunal Administratif de NANTES, dans un délai de deux mois suivant sa notification ou publication.

Fait à Nantes, le **25 JAN. 2021**

Pour le préfet de la région Pays de la Loire  
et par délégation  
Le directeur régional  
des affaires culturelles

**Marc Le Bourhis**

Département :  
VENDEE  
  
Commune :  
MOUILLERON-SAINT-GERMAIN

Section : AB  
Feuille : 000 AB 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 13/11/2020  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

*Plan annexé à l'arrêté  
n° 2021/DRAC/CRPA/02*

Pour le préfet de la région Pays de la Loire  
et par délégation  
*Le Directeur régional  
des affaires culturelles*

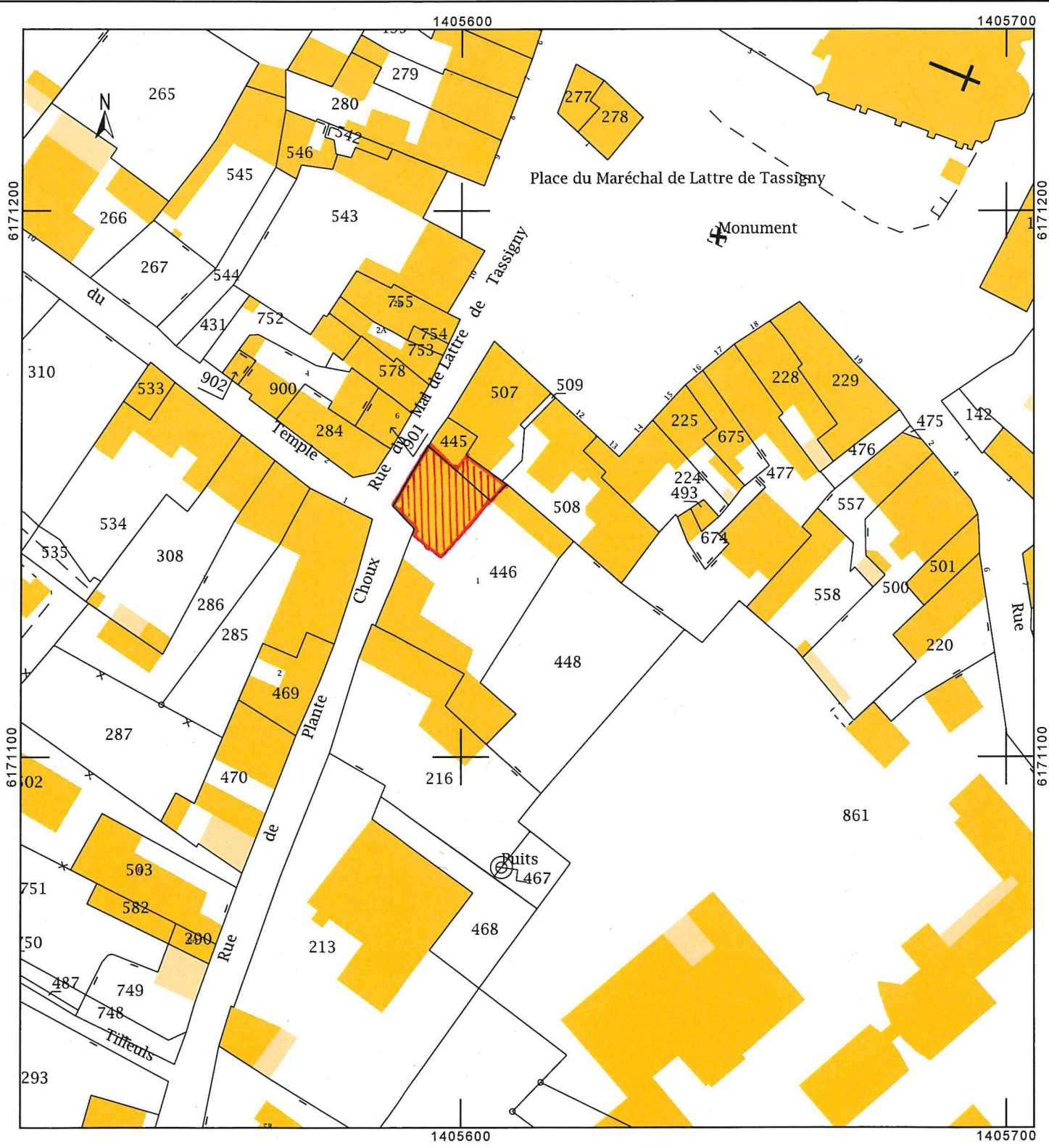
**Marc Le Bourhis**

25 JAN. 2021

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
Pôle Topographique Gestion Cadastre  
VENDEE  
Cité administrative Travot Rue du 93ème  
RI 85020  
85020 LA ROCHE SUR YON CEDEX  
tél. 02 51 45 12 39 -fax  
ptgc.850.la-roche-sur-  
yon@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Primo: el objeto de la presente es el de  
establecer un procedimiento para  
la gestión de los recursos  
de la institución.  
Segundo: el presente es el resultado  
de un estudio que se ha realizado  
en el seno de la institución.

